

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE
TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2020



Convocations adressées le 19 février 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 6
Nombre de délégués votants : 9

Membres titulaires présents :

M. AUGIS Frédéric, M. COMMANDEUR Pierre, Mme HAMADI Sabrina, M. BOUYER Gérard, M. ROUSSY Philippe, Mme CHEVILLARD Cécile

Membres titulaires excusés :

M. CHEVTCHENKO Jacques, M. FENET Bruno, Mme FORTIER Mélanie, M. MICHAUD Patrick, M. LEMOINE Dominique

Membres suppléants présents : /

Membres suppléants excusés : M. CLEMOT Philippe, M. RITOURET Bertrand, M. Charles GIRARDIN, Monsieur Mohamed MOULAY, M. GELFI Thomas

Pouvoirs :

M. CHEVTCHENKO Jacques a donné pouvoir à M. AUGIS Frédéric.
M. FENET Bruno a donné pouvoir à M. BOUYER Gérard.
M. MICHAUD Patrick a donné pouvoir à CHEVILLARD Cécile.

CS 20.02.03 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET 2020

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L 5722-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2020.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2020 sur la base du rapport de présentation annexé à la présente délibération.

Le Comité syndical prend acte à l'unanimité.

Acte exécutoire le04/03/2020..... après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte



Frédéric AUGIS

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

Comité syndical du 27 février 2020

Débat d'orientations budgétaires 2020

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2020, le Comité Syndical est appelé à débattre des orientations budgétaires dont la synthèse est la suivante :

CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET

⇒ Compte tenu de ses difficultés financières rencontrées depuis plusieurs années, la Chambre de Commerce et d'Industrie a pris la décision de mettre un terme à participation dans la gouvernance du SMADAIT. Cette décision a effet à compter du 01/01/2020, sous réserve de la parution de l'Arrêté préfectoral modifiant les statuts.

Sa participation a donc été répartie entre les trois autres collectivités :

- Métropole 35%
- Région 35%
- Département 30%

⇒ Au cours des exercices 2017, 2018, 2018 et 2019, le SMADAIT a bénéficié d'avances de trésorerie de la part de Tours Métropole Val de Loire, du Conseil départemental d'Indre et Loire et de la Région Centre Val de Loire. Une partie du remboursement de ces avances doit être inscrite au budget prévisionnel 2020 selon l'échéancier prévu dans le protocole à l'étude.

⇒ Comme sur les exercices antérieurs, il sera proposé au Comité syndical de voter le compte administratif avant le vote du budget et de reprendre dans le vote de celui-ci, les résultats de l'exercice 2019. Les orientations budgétaires présentées ci-dessous intègrent la reprise des résultats 2019 tant en fonctionnement qu'en investissement.

⇒ Conformément au plan de développement de l'aéroport présenté lors des derniers comités syndicaux, il est nécessaire de poursuivre les études engagées, principalement dans le cadre de la certification européenne de l'aéroport.

Sur cette base, les orientations budgétaires pour 2020 sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DEPENSES 3 707 410.00 €

1.1 Dépenses réelles 3 706 160.00 €

Les dépenses réelles s'élèvent à 3 706 160.00 € et se composent des dépenses suivantes :

1.1.1 Charges à caractère général 214 150.00 €

Le montant des charges à caractère général est estimé à 214 150.00 € et concernent :

- Contrats de prestations de service	25 000.00 €
- Etudes	100 000.00 €
- Honoraires	15 000.00 €
- Concours divers (cotisations)	18 100.00 €
- Charges de Fonctionnement courant	56 400.00 €

1.1.2 Dépenses de personnel 284 000.00 €

Les dépenses de personnel sont évaluées à 284 000 €. Elles comprennent un contrat d'apprentissage jusqu'au 30/09/2020, la mise à disposition d'une urbaniste à 50% à l'année et les rémunérations de deux permanents du SMADAIT.

1.1.3 Participations 3 205 510.00 €

Les participations s'élèvent à 3 205 510.00 € et concernent :

1.1.3.1 Participation au délégataire de la DSP 3 203 000.00 €

Aux termes de la convention de délégation de service public signée avec EDEIS, la participation des collectivités se compose de deux parties, l'une correspondant à la subvention d'exploitation, l'autre à la contribution liée au développement, estimée en fonction d'un objectif trafic.

Pour 2020, le montant total de cette participation s'élève à 3 203 000 € pour un montant en 2019 de 3 156 000 €.

1.1.3.2 Elus 2 510.00 €

Il est prévu un montant de 2 510.00 € de frais de mission des élus.

1.1.4 Charges exceptionnelles 2 500.00 €

Les charges exceptionnelles sont estimées à 2 500.00 €.

1.2 Dépenses d'ordre **1 250.00 €**

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 1 250.00 € et sont constituées :

- d'une dotation aux amortissements pour un montant de 1 250.00 €.

2. RECETTES **3 707 410.00 €**

2.1 Recette réelles **3 707 410.00 €**

Les recettes réelles s'élèvent à 3 707 410.00 € et se composent des recettes suivantes :

2.1.1 Participation des membres du syndicat **3 638 534.42 €**

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de la contribution de membres serait arrêté pour 2020 à 3 638 534.42 €. Le départ de la Chambre de Commerce et d'Industrie étant acté, la participation pour chacun des membres du syndicat se répartit selon la clé mentionnée plus haut.

2.1.2 Redevance domaniale **6 100.00 €**

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance de 6 100 €.

2.1.3 Excédent de fonctionnement 2019 **62 775.58**

Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à 62 775.58 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES 4 628 163.47 €

1.1 Dépenses réelles 4 628 163.47 €

Les dépenses s'élèvent à 4 628 413.47 € et concernent :

- Certification (dont Airport Creators)	3 000 000.00 €
- Immobilisations corporelles	15 000.00 €
- Inscription d'équilibre	1 013 163.47 €
- Remboursements des avances consenties dans le cadre de la défaillance de la CCI	600 000.00 €

2. RECETTES 4 629 413.47 €

2.1 Recettes réelles 4 628 163.47 €

Les recettes réelles s'élèvent à 4 628 163.47 € et sont constituées :

- Reprise de résultat de l'exercice 2019	1 628 163.47 €
- Subvention d'investissement	3 000 000.00 €

2.2 Recettes d'ordre 1 250.00 €

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1 250.00 € et sont constituées :

- d'amortissements pour un montant de 1 250.00 €.